PROVINCE DE QUÉBEC
SAINT-GEORGES

À une séance ordinaire du conseil de la Ville de Saint-Georges, tenue au lieu habituel le 9 juin 2025 à laquelle sont présents mesdames les conseillères Manon Bougie et Esther Fortin ainsi que messieurs les conseillers Tom Redmond, Serge Thomassin, Jean Perron, Renaud Fortier, Olivier Duval et Jean-Pierre Fortier.

Formant quorum du conseil sous la présidence de monsieur le maire Claude Morin.

Sont aussi présentes Mme Karine Veilleux, CPA, M.A.P., M. Sc., directrice générale et Me Isabelle Beaulieu notaire, greffière et directrice du Secrétariat général et greffe.

MOT DE BIENVENUE DU MAIRE.

CONSTAT DU QUORUM.

OUVERTURE :

La séance est ouverte à 19 h 37.

ORDRE DU JOUR :

RÉSOLUTION N^{O} 25-14659

Ordre du jour

ATTENDU : l'ordre du jour rédigé par la greffière;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Esther Fortin
APPUYÉ par madame la conseillère Manon Bougie
ET RÉSOLU unanimement

QUE l'ordre du jour soit accepté tel que préparé et rédigé par la greffière en ajoutant les items suivants :

5.17 Suspension administrative.

5.18 Départ à la retraite d'un horticulteur au Service des travaux publics.

5.19 Renonciation à l'exercice du droit de préemption de la Ville à l'égard d'un terrain vacant situé sur la 37^{e} Rue / 30^{e} Avenue.

5.20 Renouvellement du bail en faveur de La Société St-Vincent de Paul de Québec (Conférence St-Georges Ouest).

5.21 Enregistrement de la pivoine « Ville de Saint-Georges » à « The American Peony Society ».

6.3 Rapport de démissions de 2 animateurs et 1 accompagnateur pour le Service des loisirs et de la culture.

ADOPTÉE

PROCÈS-VERBAL :

RÉSOLUTION N^{O} 25-14660

Séance ordinaire du 26 mai 2025

ATTENDU : qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 26 mai 2025 a été remise à chaque membre du conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et Villes*, et que la greffière est donc dispensée d'en faire la lecture;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Serge Thomassin
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean-Pierre Fortier
ET RÉSOLU unanimement

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 26 mai 2025 soit accepté tel que préparé et rédigé par la greffière.

ADOPTÉE

PROJETS DE RÈGLEMENTS :

RÉSOLUTION N^{O} 25-14661

Adoption du projet du Règlement numéro 949-2025

ATTENDU : que la greffière résume le projet de règlement, en indique l'objet et sa portée ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Renaud Fortier
APPUYÉ par monsieur le conseiller Olivier Duval
ET RÉSOLU unanimement

QUE le projet du Règlement numéro 949-2025 amendant le Règlement de zonage numéro 150-2005 afin d'autoriser les tours de télécommunication dans la zone publique et institutionnelle PB-606, soit et est adopté par ce conseil.

QUE ledit règlement soit soumis à la consultation publique suivant les dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

QU'UNE période de consultation soit prévue du 9 juin 2025 au 25 juin 2025 inclusivement.

QU'UNE assemblée publique de consultation soit tenue le mercredi 25 juin 2025 à compter de 19 h 30 sur ledit règlement.

QUE la présente résolution ainsi que le projet dudit règlement soient transmis à la MRC de Beauce-Sartigan.

QUE le texte du projet du Règlement numéro 949-2025 soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme s'il était au long reproduit.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N^{O} 25-14662

Adoption du premier projet de Règlement numéro 950-2025

ATTENDU : que la greffière résume le premier projet de règlement, en indique l'objet et sa portée ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Tom Redmond
APPUYÉ par madame la conseillère Esther Fortin
ET RÉSOLU unanimement

QUE le premier projet du Règlement numéro 950-2025 amendant le Règlement de zonage numéro 150-2005 afin d'agrandir la zone commerciale du boulevard Lacroix dans le secteur de la 158^{e} Rue, soit et est adopté par ce conseil.

QUE ledit règlement soit soumis à la consultation publique suivant les dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

QU'UNE période de consultation soit prévue du 9 juin 2025 au 25 juin 2025 inclusivement.

QU'UNE assemblée publique de consultation soit tenue le mercredi 25 juin 2025 à compter de 19 h 30 sur ledit règlement.

QUE la présente résolution ainsi que le projet dudit règlement soient transmis à la MRC de Beauce-Sartigan.

QUE le texte du premier projet du Règlement numéro 950-2025 soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme s'il était au long reproduit.

ADOPTÉE

ADOPTION DE RÉSOLUTIONS :

RÉSOLUTION N^{O} 25-14663

Approbation du paiement des comptes

ATTENDU : le rapport préparé par M. Rémi Poulin, CPA auditeur, trésorier et directeur du Service des finances en date du 29 mai 2025, dans lequel il recommande le paiement des comptes au montant de 2 873 350,19 $;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Olivier Duval
APPUYÉ par madame la conseillère Esther Fortin
ET RÉSOLU unanimement

QUE le directeur du Service des finances et trésorier, M. Rémi Poulin, CPA auditeur, soit autorisé à effectuer le paiement des comptes au montant total de 2 873 350,19 $ couvrant la période du 16 mai 2025 au 29 mai 2025.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N^{O} 25-14664

Adjudication du contrat pour la réfection de la toiture du bâtiment situé au 1500, boulevard Dionne

ATTENDU : qu'à la suite d'un appel d'offres sur invitation auprès de 4 entreprises, la Ville a reçu les soumissions suivantes :

NOM DU SOUMISSIONNAIRE	MONTANT
TOITURES JULES CHABOT INC.	66 340,58 $
LAURENT VERREAULT INC.	66 915,45 $
TOITURE QUÉBEC / 9201-0800 QUÉBEC INC.	75 998,48 $

ATTENDU : que suite à l'étude des soumissions par Mme Louise Côté, chef de Division – Approvisionnement, celle-ci nous confirme que les soumissions reçues sont conformes et que la plus basse et la plus avantageuse d'accepter est celle déposée par TOITURES JULES CHABOT INC. ;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Manon Bougie
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean-Pierre Fortier
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil adjuge à TOITURES JULES CHABOT INC. le contrat pour la réfection de la toiture du bâtiment situé au 1500, boulevard Dionne pour un montant total de 66 340,58 $ incluant toutes les taxes applicables, le tout conformément à la soumission déposée et aux documents d'appel d'offres.

QUE le tout soit payable à même le surplus accumulé Nouvelle Ville comme prévu au plan triennal d'immobilisations 2025.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N^{O} 25-14665

Adjudication du contrat pour la fourniture de tables extérieures

ATTENDU : qu'à la suite d'un appel d'offres sur invitation auprès de 4 entreprises, la Ville a reçu les soumissions suivantes :

NOM DU SOUMISSIONNAIRE	MONTANT
ÉQUIPARC MANUFACTURIER D'ÉQUIPEMENT DE PARCS INC.	31 715,85 $
TESSIER RÉCRÉO-PARC INC.	37 855,52 $
LES INDUSTRIES SIMEXCO INC.	39 485,08 $

ATTENDU : que suite à l'étude des soumissions par Mme Louise Côté, chef de Division – Approvisionnement, celle-ci nous confirme que les soumissions reçues sont conformes et que la plus basse et la plus avantageuse d'accepter est celle déposée par ÉQUIPARC MANUFACTURIER D'ÉQUIPEMENT DE PARCS INC. ;

ATTENDU : que la demande de soumission prévoyait que la quantité réelle achetée par la Ville pourrait varier à la hausse ou à la baisse afin de respecter les budgets prévus ;

ATTENDU : qu'il a été convenu de faire l'achat de 21 tables ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Serge Thomassin
APPUYÉ par monsieur le conseiller Renaud Fortier
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil adjuge à ÉQUIPARC MANUFACTURIER D'ÉQUIPEMENT DE PARCS INC. le contrat pour la fourniture de 21 tables extérieures pour un montant total corrigé de 44 402,20 $ incluant toutes les taxes applicables, le tout conformément à la soumission déposée et aux documents d'appel d'offres.

QUE le tout soit payable à même le surplus accumulé Nouvelle Ville comme prévu au plan triennal d'immobilisations 2025.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N^{O} 25-14666

Adjudication du contrat pour la fourniture sur demande de thiosulfate de calcium pour une période de 12 mois

ATTENDU : qu'à la suite d'un appel d'offres sur invitation auprès de 5 entreprises, la Ville a reçu les soumissions suivantes :

NOM DU SOUMISSIONNAIRE	MONTANT
UNIVAR SOLUTIONS CANADA LTÉE	37 460,23 $
BRENNTAG CANADA INC.	60 712,32 $

ATTENDU : que suite à l'étude des soumissions par Mme Louise Côté, chef de Division – Approvisionnement, celle-ci nous confirme que la soumission de Brenntag Canada inc. est non conforme et que la plus basse soumission conforme et la plus avantageuse d'accepter est celle déposée par UNIVAR SOLUTIONS CANADA LTÉE ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Tom Redmond
APPUYÉ par madame la conseillère Manon Bougie
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil déclare la soumission de Brenntag Canada inc. non conforme.

QUE ce conseil adjuge à UNIVAR SOLUTIONS CANADA LTÉE le contrat pour la fourniture sur demande de thiosulfate de calcium pour une période de 12 mois débutant le 1er juillet 2025 pour un montant total de 37 460,23 $ incluant toutes les

taxes applicables, le tout conformément à la soumission déposée et aux documents d'appel d'offres.

QUE le tout soit payable selon la demande réelle à même le budget de fonctionnement.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N^{O} 25-14667

Adjudication du contrat pour la fourniture sur demande de sulfate d'aluminium (ALUN) pour une période de 12 mois

ATTENDU : qu'à la suite d'un appel d'offres sur invitation auprès de 4 entreprises, la Ville a reçu les soumissions suivantes :

NOM DU SOUMISSIONNAIRE	MONTANT
PRODUITS CHIMIQUES CHEMTRADE CANADA LTÉE	81 862,20 $
SOLUTIONS EN TRAITEMENT DES EAUX KEMIRA CANADA INC. / KEMIRA WATER SOLUTIONS CANADA INC.	101 361,96 $

ATTENDU : que suite à l'étude des soumissions par Mme Louise Côté, chef de Division – Approvisionnement, celle-ci nous confirme que les soumissions reçues sont conformes et que la plus basse et la plus avantageuse d'accepter est celle déposée par PRODUITS CHIMIQUES CHEMTRADE CANADA LTÉE;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Olivier Duval
APPUYÉ par monsieur le conseiller Renaud Fortier
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil adjuge à PRODUITS CHIMIQUES CHEMTRADE CANADA LTÉE le contrat pour la fourniture sur demande de sulfate d'aluminium (ALUN) pour une période de 12 mois débutant le 1er juillet 2025 pour un montant total de 81 862,20 $ incluant toutes les taxes applicables, le tout conformément à la soumission déposée et aux documents d'appel d'offres.

QUE le tout soit payable selon la demande réelle à même le budget de fonctionnement.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N^{O} 25-14668

Rejet de la soumission pour la fourniture sur demande de chlore gazeux pour une période de 12 mois

ATTENDU : qu'à la suite d'un appel d'offres sur invitation auprès de 2 entreprises, la Ville a reçu la soumission suivante :

NOM DU SOUMISSIONNAIRE	MONTANT
BRENNTAG CANADA INC.	67 375,35 $

ATTENDU : que suite à l'étude de la soumission par Mme Louise Côté, chef de Division – Approvisionnement, celle-ci nous confirme que la soumission reçue est non conforme ;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Esther Fortin
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean Perron
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil déclare la soumission de Brenntag Canada inc. non conforme.

QUE ce conseil rejette la soumission déposée et autorise la division de l'Approvisionnement à refaire un nouvel appel d'offres.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N^{O} 25-14669

Adjudication du contrat pour la fourniture sur demande d'hypochlorite de sodium pour une période de 12 mois

ATTENDU : qu'à la suite d'un appel d'offres public, la Ville a reçu les soumissions suivantes :

NOM DU SOUMISSIONNAIRE	MONTANT
BRENNTAG CANADA INC.	1 408,13 $
JAVEL BOIS-FRANCS INC.	161 884,80 $

ATTENDU : que suite à l'étude des soumissions par Mme Louise Côté, chef de Division – Approvisionnement, celle-ci nous confirme que la soumission de Brenntag Canada inc. est non conforme et que la plus basse soumission conforme et la plus avantageuse d'accepter est celle déposée par JAVEL BOIS-FRANCS INC. ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Jean-Pierre Fortier
APPUYÉ par monsieur le conseiller Olivier Duval
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil déclare la soumission de Brenntag Canada inc. non conforme.

QUE ce conseil adjuge à JAVEL BOIS-FRANCS INC. le contrat pour la fourniture sur demande d'hypochlorite de sodium pour une période de 12 mois débutant le 1er juillet 2025 pour un montant total corrigé de 162 862,09 $ incluant toutes les taxes applicables, le tout conformément à la soumission déposée et aux documents d'appel d'offres.

QUE le tout soit payable selon la demande réelle à même le budget de fonctionnement.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N^{O} 25-14670

Adjudication du contrat pour la fourniture sur demande de soude caustique liquide (NAOH) pour une période de 12 mois

ATTENDU : qu'à la suite d'un appel d'offres public, la Ville a reçu les soumissions suivantes :

NOM DU SOUMISSIONNAIRE	MONTANT
BRENNTAG CANADA INC	181 097,12 $
UNIVAR SOLUTIONS CANADA LTÉE	184 629,89 $

ATTENDU : que suite à l'étude des soumissions par Mme Louise Côté, chef de Division – Approvisionnement, celle-ci nous confirme que les soumissions reçues sont conformes et que la plus basse et la plus avantageuse d'accepter est celle déposée par BRENNTAG CANADA INC.;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Renaud Fortier
APPUYÉ par monsieur le conseiller Tom Redmond
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil adjuge à BRENNTAG CANADA INC. le contrat pour la fourniture sur demande de soude caustique liquide (NAOH) pour une période de 12 mois débutant le 1er juillet 2025 pour un montant total de 181 097,12 $ incluant toutes les taxes applicables, le tout conformément à la soumission déposée et aux documents d'appel d'offres.

QUE le tout soit payable selon la demande réelle à même le budget de fonctionnement.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N^{O} 25-14671

Adjudication du contrat pour la fourniture sur demande de PASS 10 pour une période de 12 mois

ATTENDU : qu'à la suite d'un appel d'offres public, la Ville a reçu la soumission suivante :

NOM DU SOUMISSIONNAIRE	MONTANT
SOLUTIONS EN TRAITEMENT DES EAUX KEMIRA CANADA / KEMIRA WATER SOLUTIONS CANADA INC.	158 516,03 $

ATTENDU : que suite à l'étude de la soumission par Mme Louise Côté, chef de Division – Approvisionnement, celle-ci nous confirme que la soumission reçue est conforme et recommande de l'accepter ;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Esther Fortin
APPUYÉ par madame la conseillère Manon Bougie
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil adjuge à SOLUTIONS EN TRAITEMENT DES EAUX KEMIRA CANADA / KEMIRA WATER SOLUTIONS CANADA INC. le contrat pour la fourniture sur demande de PASS 10 pour une période de 12 mois débutant le 1er juillet 2025 pour un montant total de 158 516,03 $ incluant toutes les taxes applicables, le tout conformément à la soumission déposée et aux documents d'appel d'offres.

QUE le tout soit payable selon la demande réelle à même le budget de fonctionnement.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N^{O} 25-14672

Mandat à Normandin Beaudry pour l'exercice de maintien d'équité salariale

ATTENDU : que l'exercice de maintien d'équité salariale sera à compléter pour le 31 mars 2026 ;

ATTENDU : l'offre de service de la firme Normandin Beaudry pour l'accompagnement de ce maintien ;

ATTENDU : que les travaux préparatifs à ce maintien doivent commencer dès maintenant ;

ATTENDU : qu'il est possible que des travaux supplémentaires soient à réaliser pour compléter l'exercice et que des honoraires additionnels soient engagés ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Olivier Duval
APPUYÉ par monsieur le conseiller Serge Thomassin
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil accepte l'offre de service telle que présentée pour un montant pouvant aller jusqu'à 45 990 $ incluant toutes les taxes applicables.

QUE le tout soit payable à même le budget de fonctionnement 2025 et 2026.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N^{O} 25-14673

Versement de subventions à des organismes accrédités

ATTENDU : le rapport préparé par Mme Carole Paquet, directrice du Service des loisirs et de la culture, en date du 22 mai 2025, dans lequel elle recommande le paiement de la subvention à des organismes accrédités selon la politique de subvention en vigueur;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Tom Redmond
APPUYÉ par madame la conseillère Esther Fortin
ET RÉSOLU unanimement

QUE soit autorisé le versement des subventions aux organismes accrédités suivants :

- Escadron 890 de Saint-Georges 4 214 $
- Club de Judo St-Georges 11 325 $

QUE la somme de 15 539 $ incluant toutes les taxes, si applicables, soit financée à même le budget de fonctionnement.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N^{O} 25-14674

Accord de principe à une demande de prolongement des services municipaux de la 142^{e} Rue et de la 143^{e} Rue par 9520-3386 Québec inc.

ATTENDU : que le promoteur 9520-3386 Québec inc. désire prolonger la 142^{e} Rue et la 143^{e} Rue sur une longueur d'environ 185 mètres afin d'y construire 5 habitations jumelés, 3 habitations multifamiliales (6 logements) et 2 habitations multifamiliales (24 logements) et qu'il désire être maître d'œuvre des travaux;

ATTENDU : que cette demande est conforme aux plans directeurs des réseaux;

ATTENDU : le rapport préparé par M. Alexandre Poulin, chef de Division – Permis et inspection, dans lequel il recommande de donner un accord de principe à cette demande de prolongement de services;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Esther Fortin
APPUYÉ par madame la conseillère Manon Bougie
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil donne son accord de principe à une demande de prolongement des services municipaux formulée par 9520-3386 Québec inc. dans la 142^{e} Rue et la 143^{e} Rue, sur une longueur d'environ 185 mètres.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N^{O} 25-14675

Demande de permis dans le cadre du Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) applicable pour les projets d'ensemble ainsi que celui applicable aux zones commerciales de la route 204

ATTENDU : la demande du requérant qui désire effectuer la construction du deuxième bâtiment situé au 3120, 108^{e} Rue ;

ATTENDU : que cette propriété est située dans l'aire d'application du plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) applicable pour les projets d'ensemble ainsi que celui applicable aux zones commerciales de la route 204 ;

ATTENDU : la recommandation du comité consultatif d'urbanisme à l'effet d'accorder le permis ;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Esther Fortin
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean Perron
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil autorise l'émission du permis pour la construction du deuxième bâtiment situé au 3120, 108e Rue, le tout conformément aux objectifs et critères du PIIA applicable pour les projets d'ensemble ainsi que pour les zones commerciales de la route 204 et aux documents déposés.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO 25-14676

Entente relative à l'installation et l'exploitation d'une station de qualité de l'air

ATTENDU : que le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs souhaite implanter une station d'analyse de la qualité de l'air sur le territoire de la Ville de Saint-Georges afin de réaliser un suivi environnemental conformément à sa mission ;

ATTENDU : qu'après une étude approfondie du territoire, une parcelle de terrain située au site du réservoir R1 a été retenue et est jugée adéquate pour accueillir temporairement une telle station ;

ATTENDU : que le ministère a formulé une demande officielle afin d'obtenir l'autorisation d'y installer une station d'analyse pour une période de cinq ans ;

ATTENDU : que la Ville accepte de prêter cette parcelle à titre gracieux, sans transfert de propriété, pour la durée précitée ;

ATTENDU : que le ministère assumera l'ensemble des coûts d'installation, d'entretien et de démantèlement de la station et s'engage à remettre les lieux dans leur état initial à la fin de la période ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Olivier Duval
APPUYÉ par monsieur le conseiller Tom Redmond
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil autorise la signature d'une entente entre la Ville et le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs pour le prêt d'une parcelle de terrain située au réservoir R1, aux conditions stipulées dans le projet d'entente présenté au conseil.

QUE le maire et la greffière soient tous les deux autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité, tous documents utiles et nécessaires pour donner suite à la présente résolution.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO 25-14677

Modification du calendrier des séances ordinaires
du conseil de ville pour l'année 2025

ATTENDU : qu'il y a lieu de modifier le calendrier des séances du mois de juin 2025;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Manon Bougie
APPUYÉ par monsieur le conseiller Serge Thomassin
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil modifie le calendrier des séances du mois de juin en déplaçant la séance du conseil du 23 juin 2025 au 25 juin 2025.

QUE ce conseil adopte le calendrier des séances du mois de juin 2025 tel que modifié.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N^{O} 25-14678

Embauche d'une préposée aux salles d'exposition pour le Service des loisirs et de la culture

ATTENDU : le besoin d'embaucher du personnel pour une période temporaire à titre de préposée aux salles d'exposition pour le Service des loisirs et de la culture;

ATTENDU : le rapport préparé par Me Magalie Plourde, directrice générale adjointe et directrice du Service des ressources humaines et des Services juridiques, à l'effet de procéder à l'embauche de Mme Geneviève Hamel ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Serge Thomassin
APPUYÉ par monsieur le conseiller Renaud Fortier
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil autorise l'embauche de Mme Geneviève Hamel à titre de préposée aux salles d'exposition pour le Service des loisirs et de la culture selon les conditions de travail prévues à la convention collective des employés de bureau pour la période prévue au rapport d'embauche.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N^{O} 25-14679

Suspension administrative

ATTENDU : les faits portés à la connaissance du conseil ;

ATTENDU : la recommandation de Me Magalie Plourde, directrice générale adjointe et directrice du Service des ressources humaines et des Services juridiques présentée au conseil au rapport numéro 26729 daté du 4 juin 2025;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Olivier Duval
APPUYÉ par madame la conseillère Esther Fortin
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil entérine la suspension administrative sans solde de l'employé visé au rapport numéro 26729 rétroactivement au 12 mai dernier, et ce, selon les conditions prévues audit rapport.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N^{O} 25-14680

Départ à la retraite d'un horticulteur au Service des travaux publics

ATTENDU : la lettre de départ à la retraite reçue de M. Mario Rodrigue, horticulteur au Service des travaux publics ;

ATTENDU : la recommandation de M. Frédéric Veilleux, directeur du Service des travaux publics et de Me Magalie Plourde, directrice générale adjointe et directrice du Service des ressources humaines et des Services juridiques, à l'effet d'accepter cette demande;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Serge Thomassin
APPUYÉ par madame la conseillère Manon Bougie
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil accepte le départ à la retraite de M. Mario Rodrigue, horticulteur au Service des travaux publics, et ce, à compter du 6 juin 2025 et que de sincères remerciements lui soient adressés pour les services rendus à la Municipalité.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N^{O} 25-14681

Renonciation à l'exercice du droit de préemption de la Ville à l'égard d'un terrain vacant situé sur la 37^{e} Rue / 30^{e} Avenue

ATTENDU : le *Règlement numéro 887-2023 encadrant l'exercice du droit de préemption par la Ville* adoptée le 11 avril 2023 ainsi que la résolution numéro 23-13662 adoptée le 25 septembre 2023 afin d'assujettir certains immeubles au droit de préemption;

ATTENDU : l'avis d'assujettissement au droit de préemption publié au Registre Foncier du Québec contre un terrain vacant situé sur la 37^{e} Rue / 30^{e} Avenue et composé du lot 3 567 001 du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauce, le 28 septembre 2023;

ATTENDU : qu'un avis d'intention d'aliéner cet immeuble a été notifié à la Ville le 3 juin dernier;

ATTENDU : que la Ville renonce à exercer son droit de préemption sur cet immeuble et requiert la radiation de l'avis d'assujetissement suivant la réalisation de l'aliénation projetée, conformément à l'article 572.0.5 de la *Loi sur les cités et villes;*

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Renaud Fortier
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean-Pierre Fortier
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil renonce à l'exercice de son droit de préemption à l'égard du lot 3 567 001, du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauce.

QUE ce conseil requiert l'Officier de la publicité des droits de la circonscription foncière de Beauce, de radier l'avis d'assujettissement au droit de préemption publié contre le lot 3 567 001 du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauce, le 28 septembre 2023 sous le numéro 28 303 817.

QUE le maire et la greffière soient tous deux autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité, tous documents utiles et nécessaires pour donner suite à la présente résolution.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N^{O} 25-14682

Renouvellement du bail en faveur de La Société St-Vincent de Paul de Québec (Conférence St-Georges Ouest)

ATTENDU : que la Ville loue à la Société St-Vincent de Paul de Québec un local situé au 1500, 6^{e} Avenue, depuis le 1er août 2022 ;

ATTENDU : que le bail actuel vient à échéance le 31 juillet 2025 ;

ATTENDU : l'intérêt de la Société St-Vincent de Paul de Québec à renouveler le bail pour une période supplémentaire de 3 ans ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Serge Thomassin
APPUYÉ par monsieur le conseiller Olivier Duval
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil autorise le renouvellement d'un espace au 1500, 6^{e} Avenue, à La Société St-Vincent de Paul de Québec (Conférence St-Georges Ouest), pour une période de 3 ans à compter du 1er août 2025.

QUE le maire et la greffière soient tous deux autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité, tous documents utiles et nécessaires pour donner suite à la présente résolution.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N^{O} 25-14683

Enregistrement de la pivoine « Ville de Saint-Georges » à « The American Peony Society »

ATTENDU : qu'afin de rendre hommage aux citoyens et citoyennes de la Ville de Saint-Georges, les amateurs de pivoines de la Ville de Saint-Georges ont fait les démarches auprès de « The American Peony Society » afin de commercialiser une pivoine herbacée lactiflora portant le nom « Ville de Saint-Georges » ;

ATTENDU : que le conseil doit adopter une résolution pour officialiser l'enregistrement de cette pivoine ;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Esther Fortin
APPUYÉ par monsieur le conseiller Renaud Fortier
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil officialise l'enregistrement de la pivoine « Ville de Saint-Georges » à « The American Peony Society ».

ADOPTÉE

DÉPÔT DE DOCUMENTS :

RÉSUMÉ COMPARATIF MENSUEL DES PERMIS ÉMIS POUR LE MOIS DE MAI 2025

Le résumé comparatif des permis émis entre le début de l'année et la fin du mois de mai est déposé au conseil.

RAPPORT D'EMBAUCHE DE 2 ÉTUDIANTS JOURNALIERS AUX RÉSEAUX VOIRIE POUR LE SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

Un rapport d'embauche de 2 étudiants journaliers aux réseaux voirie pour le Service des travaux publics pour la période du 26 mai 2025 au 16 août 2025 est déposé au conseil.

RAPPORT DE DÉMISSIONS DE 2 ANIMATEURS ET 1 ACCOMPAGNATEUR POUR LE SERVICE DES LOISIRS ET DE LA CULTURE

Un rapport de démissions de 2 animateurs et 1 accompagnateur pour le Service des loisirs et de la culture, et ce, à compter du 3 juin 2025 est déposé au conseil.

AUTRE SUJET :

COMPTES RENDUS DES DERNIÈRES RÉUNIONS

Les membres du conseil résument les différentes activités auxquelles ils ont participé et présentent les activités à venir. Un compte rendu de réunion est donné par monsieur le conseiller Renaud Fortier sur l'assemblée générale annuelle de Destination Beauce, sur la 36^{e} édition du Gala de l'entreprise beauceronne et sur le comité d'investissement commun du Conseil économique de Beauce, par madame la conseillère Esther Fortin sur le conseil d'administration de Tennis Beauce, par monsieur le conseiller Serge Thomassin sur le Bercail, par madame la conseillère Manon Bougie sur l'assemblée générale annuelle du Conseil économique de Beauce, sur la 36^{e} édition du Gala de l'entreprise beauceronne, sur la structure d'accueil et d'intégration municipale en immigration et sur le Relais pour la vie, par monsieur le conseiller Jean-Pierre Fortier sur le comité consultatif d'urbanisme et sur le comité de vigilance de la Régie intermunicipale du comité de Beauce-Sud et par monsieur le maire Claude Morin sur une réunion de l'Union des municipalités du Québec.

PÉRIODE DE QUESTIONS :

QUESTIONS DU CONSEIL

Aucune.

QUESTIONS DU PUBLIC

Aucune.

LEVÉE DE LA SÉANCE :

À 20 h 25, sur proposition de monsieur le conseiller Jean-Pierre Fortier, appuyée par monsieur le conseiller Olivier Duval, la séance est levée.

CLAUDE MORIN
Maire

M^{E} ISABELLE BEAULIEU
Greffière

****